



PROCHE ET MOYEN-ORIENT ANALYSE

De quel colonialisme Israël est-il le nom ?

Israël est un État colonial. Refuser de le voir serait une illusion historique. Mais il se distingue des expériences coloniales européennes. Refuser de le voir serait une impasse politique.

Joseph Confavreux et Carine Fouteau - 14 décembre 2023 à 19h22

La volonté du gouvernement Nétanyahou d'expulser et de détruire une part toujours croissante de la population de Gaza et de réduire le territoire et la souveraineté de l'enclave, combinée à l'accélération, en Cisjordanie occupée, des prises de terres par les colons depuis le 7 octobre, oblige à reposer une question vertigineuse.

Au regard de l'histoire, l'installation de colons sur une terre peuplée peut-elle aboutir à autre chose que l'extermination du peuple autochtone, éventuellement avec quelques « réserves » persistantes comme en Australie ou aux États-Unis, ou à l'expulsion *manu militari* des colons, comme ce fut le cas en Algérie ?

Appliquée à la guerre actuelle, l'alternative se résume ainsi : soit Gaza est rayée de la carte et la possibilité d'un État palestinien réduite à néant, soit Israël se retire de l'ensemble des territoires occupés et prend le risque de se trouver plongé dans une guerre civile.



Benjamin Nétanyahou lors d'une visite aux soldats israéliens déployés près de Bee'ri et Kfar Aza, dans le sud d'Israël, à proximité de la frontière avec Gaza, le 14 octobre 2023. © Photo distribuée par le gouvernement israélien via Anadolu et AFP

Le caractère insoutenable du massacre en cours à Gaza, outre l'impuissance désespérante de la communauté internationale, découle en grande partie de l'absence de perspectives politiques : on ne voit pas ce qui peut y mettre un terme, tant on mesure à quel point les choix à opérer pour sortir de la tenaille sont existentiels.

Cette tenaille s'est resserrée au fur et à mesure de la construction de l'État d'Israël et de la consolidation de sa logique coloniale. Aujourd'hui, la présence dans les territoires occupés de 700 000 colons israéliens, dont 500 000 en Cisjordanie, parmi lesquels plusieurs dizaines de milliers d'ultranationalistes et/ou religieux prêts à la guerre civile pour défendre leurs colonies, hypothèque durablement les deux seules solutions offrant un semblant de débouché : celle où deux États cohabiteraient chacun de leur côté ; et celle, résumée par le slogan « *Two States, One Homeland* », qui autoriserait à la fois les colons israéliens à demeurer sur le territoire de l'État palestinien et les réfugiés palestiniens à revenir s'établir en Israël.

Une logique expansionniste ancienne

Depuis le 7 octobre, les territoires palestiniens font l'objet d'une pression accrue du pouvoir israélien : pendant que Tsahal anéantit Gaza, plus de 250 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie et la construction d'une nouvelle colonie vient d'être

approuvée à Jérusalem-Est. Depuis plusieurs mois, les velléités d'annexion ne se cachent plus : elles transpirent de plusieurs décisions gouvernementales, parmi lesquelles la récente nomination du ministre des finances, Bezalel Smotrich, partisan acharné du « Grand Israël », à la tête de l'organe de planification des colonies, une instance qui relevait jusque-là du ministère de la défense.

Cette dynamique coloniale s'est vertigineusement renforcée depuis l'accession au pouvoir de la droite nationaliste et de l'extrême droite, avec notamment l'adoption en 2018 d'une loi fondamentale définissant Israël comme le « foyer national du peuple juif », légitimant au sommet de la structure étatique la discrimination des minorités arabe et druze. Et rompant avec la déclaration d'indépendance de 1948, selon laquelle Israël se devait d'assurer « *une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe* ».

Mais cette logique expansionniste est plus ancienne encore. La communauté internationale dénonce en effet son illégalité depuis la guerre des Six Jours de 1967, au cours de laquelle Israël, en réaction au blocus de ses navires en mer Rouge, a attaqué l'Égypte, la Cisjordanie et la Syrie, étendant sa domination sur la péninsule du Sinaï, la Cisjordanie, le plateau du Golan, la bande de Gaza et Jérusalem-Est. Après une première résolution votée par l'ONU pour s'y opposer en 1967, plus d'une dizaine d'autres se sont succédé. En vain.



Rassemblement de colons israéliens près de la colonie d'Eviatar en Cisjordanie, le 10 avril 2023. © Photo Ariel Schalit / AP via Sipa

Dans ses modalités, la politique menée depuis lors par Israël se distingue des expériences coloniales européennes en ce qu'elle se déploie sans empire et sans

métropole. Mais elle s'en rapproche par la logique de peuplement, comme cela a été le cas pour la colonisation française en Algérie, visant, pour un État souverain, à s'appropriier des terres qui ne lui appartiennent pas et à les exploiter en s'appuyant sur une population extérieure à la population autochtone. En 1968, on comptait moins d'une dizaine d'implantations illégales en Cisjordanie ; elles sont au nombre de 145 aujourd'hui, toutes contraires au droit international, comme l'étaient celles de Gaza démantelées en 2005.

Les arguments du récit israélien

Si le consensus international et intellectuel l'emporte pour dénoncer la politique coloniale d'Israël depuis 1967, il s'avère nettement plus conflictuel pour analyser la période antérieure, des prémices de l'État d'Israël jusqu'à la guerre des Six Jours, en passant par sa création en 1948. C'est là que se cristallise une ancienne querelle historiographique et politique qui se prolonge jusqu'à nos jours pour interpréter l'impasse actuelle.

Pour la résumer trop brièvement, une critique postcoloniale assimile le projet sioniste à la mentalité coloniale et aux pratiques des pays européens catalysées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Ce faisant, elle fait d'Israël un État colonial dans son essence même et délégitime son existence.

Contre ce récit assimilant sionisme et colonialisme, le récit israélien insista longtemps sur trois distinctions importantes : les émigrants juifs n'étaient pas originaires d'une métropole principale et leur installation en Palestine ne servait pas les desseins d'une force armée ; l'intérêt économique des terres arides de Palestine était réduit et leur exploitation ne reposait que marginalement sur la main-d'œuvre locale ; les immigrants juifs ne fuyaient pas une misère économique mais une persécution en diaspora, avec le but de doter les juifs d'un foyer souverain pour les protéger sur une terre auquel l'attachement était millénaire et non fortuit.

Ce récit, contesté précocement par les Palestiniens, les États arabes et même un petit parti politique israélien, le Matzpen (« La Boussole » en hébreu), a été taillé en pièces par ceux qu'on a nommés les « nouveaux historiens » dans les années 1990, qui ont remis en cause la thèse dominante de l'historiographie sioniste faisant de la guerre de 1948 une guerre d'indépendance, voire de

libération, pour insister sur l'expulsion massive de la population autochtone.



Repas entre colons et soldats israéliens à Hébron en 2005. © Photo Q. Sakamaki / REDUX / REA

Dans la décennie suivante, sous les effets de l'échec des accords d'Oslo de 1993 et des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, le caractère central de la dépossession territoriale dans le conflit israélo-palestinien est passé au second plan, le narratif de l'antagonisme religieux millénaire ou d'un choc des civilisations prenant le dessus.

Pourtant, *« sans réfléchir à l'enjeu territorial, il est impossible de comprendre les racines du conflit et les raisons de la résistance arabe au sionisme »*, rappelle la chercheuse Yaël Dagan, dans un article ancien mais toujours pertinent sur les *« mots du sionisme »* où elle montre notamment comment, au début du XX^e siècle, l'hébreu substitue aux termes *kolonia* ou *kolonist* des mots comme *hityashvut* ou *hitnahalut*, aux racines bibliques et aux connotations moins agressives.

L'historien et sociologue Jérôme Bourdon estime quant à lui que faire d'Israël un État colonial depuis soixante-quinze ans constitue une interprétation historiquement trompeuse et politiquement problématique. *« S'il y a des aspects coloniaux dans le sionisme, ce mouvement est d'abord un mouvement national, qui réclame un État indépendant comme beaucoup d'autres peuples »*, expliquait-il récemment dans l'émission « Le temps du débat » sur France Culture.

« Pour Gaza, on parle souvent de prison à ciel ouvert, mais la comparaison avec les camps de regroupement en Algérie me paraît plus pertinente. »

Raphaëlle Branche, historienne

L'historienne Raphaëlle Branche inscrit elle aussi l'expérience sioniste de la fin du XIX^e siècle *« dans le contexte de la montée des aspirations nationales partout en Europe plutôt que dans un moment colonial »*. *« La logique est celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de peuples qui, à un moment donné, ont réclamé d'être reconnus comme une entité politique internationale sous la forme d'un État »*, indique-t-elle.

Quand les premières colonies juives s'installent au Proche-Orient, précise-t-elle tout en soulignant la polysémie du terme « colonie », les juifs non seulement n'ont pas d'État mais ils s'installent sur des terres contrôlées par l'Empire ottoman.

Comparaisons algériennes

Cependant, pour la chercheuse Sylvie Thénault, spécialiste de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie, la comparaison entre l'Algérie et la Palestine demeure utile pour penser ce qui se déroule aujourd'hui en Cisjordanie, à savoir un *« territoire où la colonisation se manifeste par l'installation d'éléments allogènes avec le soutien d'autorités étatiques et militaires »*.

La référence aide aussi à comprendre le verrouillage de Gaza, que Raphaëlle Branche rapproche des camps de regroupement pendant la guerre d'Algérie, *« où la guerre est menée d'abord et avant tout envers une population civile »*.

« On parle souvent de prison à ciel ouvert, mais en réalité, la comparaison avec les camps de regroupement me paraît plus pertinente, dit-elle. La logique n'est pas celle de l'emprisonnement mais du contrôle de la population civile, dont on limite la capacité de circulation, qu'on prive de l'accès à ses moyens de subsistance, etc. Tout cela pour gagner la guerre, en obtenant que la population civile cesse de soutenir les opposants au système colonial. »



La colonie de Maale Adumim, en Cisjordanie en 2021. © Photo Serge Attal / Only France via AFP

Sylvie Thénault souligne toutefois que, « sans vouloir aucunement minimiser les crimes de l'armée française en Algérie, qui a pu avoir recours au napalm, la situation n'est pas comparable, ne serait-ce que parce que les avions militaires français ne pilonnaient pas ces camps de regroupement qui ont pu regrouper jusqu'à deux millions de personnes à la fin de la guerre. La logique d'extermination n'était pas la même que celle qui se manifeste aujourd'hui à Gaza au nom de la chasse au Hamas. »

Pour tenter d'échapper au conflit des interprétations, l'historien Vincent Lemire propose de distinguer des « seuils » dans la nature coloniale de l'État hébreu. « Est-ce que la première implantation juive en Palestine historique au XIX^e siècle est comparable à la pire colonie d'extrême droite en Cisjordanie aujourd'hui ? Les différences sont évidentes, mais est-ce que ce sont des différences de nature ou de degré ? »

Pour lui, « un premier cran important a été franchi en 1948 avec l'expulsion de 750 000 Palestiniens, parce que c'est différent de revendiquer un droit à l'installation et de mener une politique d'expulsion. Un autre cran est franchi avec l'ingénierie coloniale, à la fois hyper technologique et messianique, qui se développe à partir des années 1990 et crée un espace carcéral à l'intérieur de ce qui reste de la Palestine. »

L'historien donne à voir le piège d'une posture décoloniale univoque. « Si on considère que les populations juives de Palestine sont "aussi exogènes" que l'étaient les Français en Algérie, alors on peut difficilement imaginer d'autres scénarios que l'élimination quasi totale des autochtones, comme en Australie ou aux États-Unis, ou

l'expulsion de l'ensemble des colons comme en Algérie. Mais force est de constater l'existence quasi continue de communautés juives sur le territoire de la Palestine. À partir d'une réalité qui n'est donc pas la même qu'en Algérie se greffe le projet sioniste originel qui est de créer un refuge pour les juifs victimes de l'antisémitisme dans le monde occidental. »

« Analyser la question palestinienne comme une question coloniale est pertinent historiquement, mais cette lecture coloniale ne nous offre aucune solution politique. »

Sylvie Thénault, historienne

Attentif aux singularités de chaque situation coloniale, Omar Jabary Salamanca, chercheur à l'université libre de Bruxelles, nuance un des arguments principaux entendus pour juger que le cas palestinien serait à ce point spécifique qu'il serait impossible à penser dans une logique similaire avec d'autres histoires coloniales.

« En général, les colonies de peuplement sont des projections depuis une métropole. Mais ce qu'on voit aujourd'hui, c'est qu'en réalité Israël est une projection de plusieurs métropoles, comme le montrent aujourd'hui l'investissement militaire ou diplomatique de pays très investis dans le soutien à Israël mais aussi le nombre de soldats israéliens ayant la double nationalité américaine, française ou britannique. »



Des Palestiniens dans un immeuble détruit après une frappe israélienne à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, le 1er décembre 2023. © Photo Said Khatib / AFP

Au-delà des lectures et relectures possibles de l'histoire, le nœud serait, pour le dire comme l'historienne Sylvie Thénault, qu'analyser « la question palestinienne comme une question coloniale est pertinent historiquement,

mais que cette lecture coloniale ne nous offre aucune solution politique ».

« Ce qui est très différent dans le cas de la Palestine et de l'Algérie, c'est que celle-ci pouvait défendre le détachement du territoire colonisé et l'érection d'un État souverain sur le territoire de l'ex-colonie, analyse-t-elle. Se situer dans la même logique, c'est défendre la fin de l'État d'Israël, ce qui n'est pas réaliste, au-delà de l'effacement politique et moral qu'on peut légitimement avoir vis-à-vis de ce que fait aujourd'hui Israël à Gaza. »

« Quand nous avons quitté l'Algérie, il y a un million de Français qui sont partis. »

Dominique de Villepin, ancien premier ministre

Pour celles et ceux qui ne croient plus à une solution à un État et continuent de prôner une solution à deux États, la question lancinante serait de savoir s'il serait possible d'expulser 500 000 colons de Cisjordanie pour laisser la place à un État palestinien viable, alors qu'il a fallu plus de 12 000 soldats pour expulser quelques milliers de colons à Gaza en 2005.

Risques existentiels

Aujourd'hui, la possibilité d'une solution à deux États est rendue caduque à la fois par la logique coloniale à l'œuvre en Israël mais aussi par l'intransigeance du Hamas, dont beaucoup de membres, tel Ghazi Hamad, porte-parole et membre du bureau politique, estiment qu'« Israël est un pays qui n'a pas sa place sur [leur] terre ». Alors même qu'en 2017 le Hamas avait modifié sa charte, établie en 1988 un an après sa création, en reconnaissant l'existence d'Israël et en acceptant un État palestinien dans les frontières de 1967.

Pour ne pas se résoudre à une vision du conflit israélo-palestinien comme insoluble, « il faut préciser ce qu'on désigne par colonie », indique Vincent Lemire : « Un kibboutz ou un moshav [autre type de communauté agricole, moins collectiviste à l'origine qu'un kibboutz – ndlr] à l'intérieur des frontières créées de fait par la guerre de 1948, ce n'est pas la même chose qu'une projection contemporaine ultrareligieuse et suprématiste sur les collines de Naplouse ».

Pour ouvrir des perspectives, l'historien rappelle le projet « *Two States, One Homeland* », qui imagine deux États

côte à côte avec une frontière ouverte entre les deux, autorisant les colons israéliens à rester sur le territoire de l'État palestinien et les réfugiés palestiniens à revenir vivre en Israël. Cela permettrait, estime-t-il, de prendre en compte « ce que l'on pourrait appeler une "autochtonie coloniale", parce qu'Israël existe depuis soixante-quinze ans et parce que des communautés juives sont présentes en Palestine depuis des siècles. Et plutôt que de vouloir en finir avec cette réalité, il me semble qu'elle autorise des solutions créatives, parce que ni les Palestiniens ni les Israéliens ne peuvent espérer jeter l'autre peuple à la mer ».

Les doubles racines, à la fois arabes et juives de la Palestine, proscrivent en effet la disparition de l'un ou l'autre peuple de ce territoire. Elles interdisent aux Israéliens qui voudraient profiter de la stratégie du choc à l'œuvre à Gaza de songer à une élimination des Palestiniens. Elles empêchent aussi une partie du camp décolonial de rêver pour la Palestine d'une décolonisation à l'algérienne.

« En Afrique du Sud, la transition s'est faite sans qu'il y ait, comme en Algérie, de départ des colons, même si la question de la possession de la terre n'a pas été réglée. »

Omar Jabary Salamanca, chercheur

Pour penser le moment présent, Omar Jabary Salamanca tourne son regard vers le cas sud-africain plutôt qu'algérien puisqu'en Afrique du Sud « la transition s'est faite sans qu'il y ait, comme en Algérie, de départ des colons, même si la question de la possession de la terre n'a pas été réglée puisque les colons sont demeurés les grands propriétaires ». Au-delà des différences de contexte, « s'il y a un point commun aux processus de décolonisation, c'est qu'ils passent par la lutte armée parce que les colons ne cèdent jamais volontairement leur pouvoir, y compris en Afrique du Sud comme on a tendance à l'oublier. »

Nul hasard sans doute si l'Afrique du Sud a accueilli le 5 décembre à Prétoria de hauts responsables du Hamas invités aux commémorations officielles des dix ans de la mort de Nelson Mandela. Son petit-fils, Mandla Mandela, y a rappelé que pour le héros de la lutte contre l'apartheid la création d'un État palestinien était « la grande question morale de notre époque ». Et c'est l'Afrique du Sud qui, la première, a saisi la Cour pénale internationale sur les crimes de guerre israéliens à Gaza.

Cette identification à la cause palestinienne montre bien qu'en tant que grille de lecture politique, la question coloniale est au cœur du conflit israélo-palestinien.

Joseph Confavreux et **Carine Fouteau**

Boîte noire

Cet article a été légèrement édité vendredi matin pour en faciliter la lecture.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau